

**1142 - Développement des transports collectifs**

**Transport à la demande - Avenants aux  
délégations de compétence consenties  
à des communautés de communes**

**Rapport n° CP/2012/102**

**Service gestionnaire :**

Service des déplacements, transports et grands équipements

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de présenter un avenant aux conventions de délégation de compétence d'organisation d'un service public de transport à la demande des Communautés de Communes de Marckolsheim et Environs et du Grand Ried, suite à leur fusion au 1er janvier 2012 en une structure unique, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

La Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs (CCME) et celle du Grand Ried (CCGR) ont chacune mis en place un service public de transport à la demande, respectivement depuis 1996 et 2005, sur délégation de compétence du Conseil Général.

Des conventions de délégation et de financement ont été conclues avec chacune de ces deux communautés de communes depuis la création des services, les dernières en date pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012.

Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ces deux communautés de communes ont fusionné, pour donner naissance à un nouvel établissement public de coopération intercommunale, dénommé « Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim », qui conserve la compétence de « mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire » (article 2 – alinéa C, des nouveaux statuts), en anticipation du schéma départemental de coopération intercommunale.

Il convient donc de passer un avenant aux conventions en cours, pour permettre le fonctionnement des services créés et substituer en leurs droits et obligations aux anciennes communautés de communes, la nouvelle Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, jusqu'à l'échéance du 31 août 2012.

Le fonctionnement des deux services publics de transport à la demande, actuellement en place au sein des deux anciennes communautés de communes, dénommés respectivement « Taxi à la Carte » pour l'ex-CCME et « TIGR » pour l'ex-CCGR, reste inchangé jusqu'au 31 août 2012.

Des réflexions sont néanmoins portées, en parallèle, avec l'ensemble des communautés de communes qui disposent actuellement d'un transport à la demande par délégation de compétence du Conseil Général, en vue d'aboutir à une harmonisation des moyens et des services, dans la perspective de l'évaluation des lignes du Réseau 67.

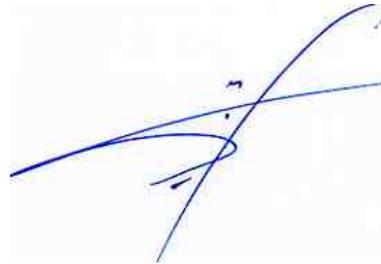
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la conclusion d'avenants n° 1 aux conventions de délégation d'organisation d'un service public de transport à la demande passées avec les communautés de communes de Marckolsheim et Environs et du Grand Ried.*

*Elle autorise son Président à signer les avenants à intervenir.*

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL